



**MAIRIE D'ORNEX**

Département de l'Ain  
République Française

**D 2025 11 20 090**

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 20 NOVEMBRE 2025**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Date de convocation du conseil municipal :** le 14 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

<b>Présents</b>	O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, A. BOUSSER, J-O. RABOT, A. NEUSSER
<b>Absents excusés</b>	M. GRENIER, L. JACQUEMET, G. MASRARI, P. GUINOT, J. DIZERENS
<b>Absents</b>	D. GANNE, V. KRYK, C. TOWNSEND, M. LAPTEVA, H. GRANGE, M. CHALENDAR
<b>Procurations</b>	M. GRENIER à S. MANFRINI, L. JACQUEMET à C. BIOLAY, G. MASRARI à A. NEUSSER, J. DIZERENS à O. GUICHARD
<b>Assistaient</b>	I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, L. CALLON, directrice de la communication et de la culture, J. BRUNET, assistante du Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

### **4. Finances – Décision modificative n°2 du budget primitif 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable ;

Vu la délibération n° D 2025 20 03 019 du 20 mars approuvant le budget primitif 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à ce stade de l'exécution budgétaire, des ajustements de crédits sont nécessaires et concerneront les deux sections, fonctionnement et investissement. La commission Finances réunie le 13 novembre 2025, a validé l'ensemble des mouvements de crédit présentés ci-dessous.

#### **Pour la section de Fonctionnement :**

Considérant :

- La nécessité de constituer des provisions pour risques relatifs à des impayés pour un montant total de 18 000 €, dont 13 000 € concernent trois entreprises pour lesquelles la DGFIP a engagé des poursuites ;
- La correction nécessaire de l'article 002 - Excédents de fonctionnement cumulés, nécessitant un ajustement des crédits à la baisse de 670,30 €, compensé par un supplément de recettes attendu à l'article 74888 – Attributions et autres participations (Compensation Financière Genevoise), du même montant ;

**Pour la section d'investissement :**

Considérant :

- Les travaux de modernisation de l'éclairage public à réaliser par le SIEA ; la commune doit régler un acompte de 85% du coût de l'opération restant à sa charge, soit la somme de 147 000 €. Ce règlement nécessite un besoin complémentaire de crédits estimé à 30 000 € à inscrire à l'article 2041582 - Subventions autres groupements ;
- La décision d'engager le groupe Pexys (filiale MDS) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant la réalisation d'un audit complet de l'organisation informatique de la commune. Cette prestation est valorisée à 17 000 €, nécessitant d'abonder à hauteur de 20 000 € l'article 2031 - Frais d'études ;
- Les dépenses d'investissement précédemment évoquées financées à hauteur de 50 000 €, soit la totalité, par prélèvement sur l'article 2118 - Autres terrains, en raison d'importants crédits non consommés sur cette ligne budgétaire ;

Les modifications budgétaires proposées sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Article	Montant
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	18 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	65568 - Autres contributions	-18 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

  

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Article	Montant
002 - Résultat de fonctionnement reporté	002 - Résultat de fonctionnement reporté	-670,30
74 - Dotations et participations	74888 - Attributions et autres participations	670,30 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Opération	Chapitre	Article	Montant
Hors opération	204 - Subventions d'équipement versées	2041582 - Subventions autres groupements - Bâtiments et installations	30 000,00 €
Hors opération	20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	20 000,00 €
Hors opération	21 - Immobilisations corporelles	2118 - Autres terrains	-50 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** la délibération modificative n°2 au budget primitif 2025 telle que proposée ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à Ornex, le 27 novembre 2025

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Affiché le : 28 novembre 2025

Le Maire,  
O. GUICHARD

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.